



Bulletin Officiel

N°7627 Mardi 09 juin 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA»	19
BTK SICAV	20

PROJET DE RESOLUTIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA»	21
-----------------------------------------	----

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISO-EMIRATIE SICAV	23
LA GENERALE OBLIG-SICAV	25
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	27

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA GENERALE OBLIG-SICAV	29
TUNISO-EMIRATIE SICAV	30
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	31
MAXULA PLACEMENT SICAV	33

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	35
<u>COMMUNIQUEES DE PRESSE</u>	
ONE TECH HOLDING	36
POULINA GROUP HOLDING	37
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	38

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 08/06/2026*)

ANNEXE II

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- SOCIETE SOCOTEX

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

- SOCIETE SOCOTEX

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- SOCIETE SOCOTEX
- BTK SICAV

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات واضحة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم. وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛
- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
 - ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
 - ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدّرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضع المالي والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »
ZI Borj Ghorbel Ben Arous

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 22 Juin 2026 à 11 Heures au siège de l'Institut Arabe Des Chefs d'Entreprises (IACE), sis Rue du Lac Turkana-1053 Les Berges Du Lac 1 - Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion sur l'activité de l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025 ;
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers clos au 31/12/2025 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales ;
6. Affectation des résultats de l'exercice ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Nomination de membres du Conseil d'Administration ;
9. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ; et
10. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BTK SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

BTK SICAV invite ses actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le vendredi 26 juin 2026 à 11 heures** au siège social de la société sis à l'immeuble BTK, au 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 de Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial de commissaire aux comptes ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
7. Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA »**

ZI Borj Ghorbel Ben Arous

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 juin 2026.

Projet de la 1ère résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2025, des Etats Financiers clos au 31 décembre 2025 et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport d'activité ainsi que les Etats Financiers.

Projet de la 2ème résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion de l'exercice 2025.

Projet de la 3ème résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve les conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales telles que présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Projet de la 4ème résolution :

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 ainsi que les résultats reportés comme suit (En dinars) :

RESULTATS REPORTEES	3 299 335
BENEFICES 2025	9 938 111
TOTAL	13 237 446
RESERVE LEGALES	661 872
DIVIDENDES A DISTRIBUER	-
RESULTATS REPORTEES 2025	12 575 574

Compte tenu des récentes contraintes réglementaires édictées par la Banque Centrale de Tunisie (Circulaire 2026-04 du 26 Mars 2026 – Conditions de financements de l'importation de produits non prioritaires) exigeant que l'importation des voitures soit financée par fonds propres, l'assemblée décide de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2025.

Projet de la 5ème résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'octroyer un montant global et forfaitaire de 120.000 dinars brut aux membres du conseil d'administration sous forme de jetons de présence au titre de l'exercice 2025.

Ce montant sera réparti sur la base du nombre de présence effective de chaque membre aux réunions du conseil d'administration durant l'exercice 2025.

Projet de la 6ème résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des personnes suivantes en qualité de membre du Conseil d'Administration pour une durée de trois (3) années couvrant les exercices 2026, 2027 et 2028 s'achevant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les Etats Financiers de l'exercice 2028 :

- Mme Sara Limam Masmoudi ;
- M. Sami Ben Ayed ;
- M. Abdelkarim Boudabous ;
- Mme Hager Elloumi ;
- M. Mondher Bouaziz ;
- M. Mohamed Marzougui ; et
- M. Amenallah Ben Tmessek.

Le Conseil d'Administration est par conséquent composé comme suit :

ADMINISTRATEURS	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les Etats Financiers de l'exercice :
1. Mme Sara LIMAM MASMOUDI	2028
2. M. Sami BEN AYED	2028
3. M. Abdelkarim BOUDABOUS	2028
4. Mme Hager ELLOUMI	2028
5. M. Mondher BOUAZIZ	2028
6. M. Amenallah BEN TMESSEK	2028
7. M. Malek GHENIMA (Rep. des actionnaires minoritaires)	2027
8. M. Raoudha BEJAOUI (Administrateur Indépendant)	2027
9. M. Abdessattar SAHLI (Administrateur Indépendant)	2027
10. M. Mohamed MARZOUGUI	2028

Projet de la 7ème résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'arrivée à échéance du mandat des Commissaires aux Comptes de la Société, décide de renouveler les mandats (i) du Cabinet Chaabane pour le Conseil et la Formation SARL ainsi que (ii) de la Société 3 A Consulting, en qualité de commissaires aux comptes de la Société pour une durée de 3 années couvrant les exercices 2026, 2027, 2028 s'achevant à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Projet de la 8ème résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue d'accomplir toutes formalités légalement requises.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

**TUNISO-EMIRATIE SICAV
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE**

Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi –lot AFH- DC 8- Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2026

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de la Tuniso-Emiratie SICAV arrêtés au 31 décembre 2025, approuve sans réserve les états financiers de la société arrêtés à la même date.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports général et spécial du commissaire aux comptes concernant les états financiers de Tuniso-Emiratie SICAV arrêtés au 31 décembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

Conformément aux dispositions statutaires de la Tuniso-Emiratie SICAV, notamment son article 41 – sixième titre, et à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la réintégration des sommes distribuables de l'exercice 2025 ainsi que le report à nouveau bénéficiaire sur les exercices antérieurs, au niveau du capital social.

Résultat d'exploitation	8 266 525,616
Régularisation du résultat d'exploitation	-316 153,569
Sommes capitalisables de l'exercice 2025	7 950 372,047
Report à nouveau 2025	0,000
Total des sommes capitalisables 2025	7 950 372,047

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant brut de 2 500 dinars par administrateur au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les modifications décidées par le Conseil d'Administration réuni le 14 avril 2026, comme suit :

1. Augmentation du taux de la commission de distributeur servie par TUNISO-EMIRATIE SICAV à la BTE, de 0,4% TTC à 0,45 % TTC, aucune autre modification n'est apportée à ladite convention ;
2. Augmentation du montant du loyer annuel servi par la TUNISO- EMIRATIE SICAV à la BTE de 1500,000 TND TTC à 5000,000 TND TTC (cinq mille dinars TTC).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

Questions diverses. Rien à signaler

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

LA GENERALE OBLIG-SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2026**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2025.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION :

La Générale Oblig SICAV étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2025, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation – Exercice 2025	539 464,819
Régularisation du résultat d'exploitation	(5 478,533)
Sommes capitalisées – Exercice 2025	533 986,286

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015

Siège social: Immeuble STB - 34, Rue Hédi Karray- Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

**Résolutions adoptées par
L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2026**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions et les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE étant une SICAV de type de capitalisation, l'assemblée générale ordinaire, approuve la proposition du conseil d'administration de capitaliser entièrement les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2025 détaillées comme suit :

- Résultat distribuable de l'exercice	: 18 223 259 dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	: 56 823 dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	: (1 036 673) dinars

Sommes capitalisées : 17 243 409 dinars

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 8 600 dinars le montant net annuel global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025. Ce montant est pris en charge par le gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que des mandats d'administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants : STB FINANCE, STB INVEST SICAF, STB MANAGER et la société Tunisienne de Banque et ce pour une période de trois années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2028. Ainsi, le conseil d'administration sera constitué des membres suivants :

Membre	Représentant	Mandat
Mr Sadok JELASSI	Lui-même	2024-2026
Société Tunisienne de Banque	Mme Imen BEN BOUBAKER	2026- 2028
STB FINANCE	M. Karim BOUZGARROU	2026- 2028
STB MANAGER	M. Khalef CHERIF	2026- 2028
STB INVEST SICAF	M. Mehdi BEN SALAH	2026- 2028

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIÈME RÉOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**LA GENERALE OBLIG-SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Mourad KALLEL Président Directeur Général de GO SICAV	Directeur administratif et comptable à la Compagnie Internationale de Leasing	- Président du Conseil d'administration de la Compagnie Générale d'Investissement- CGI - Et Directeur Général Adjoint de la société « CIL SICAR ».
M. Sami SNOUSSI	Directeur Financier à la Compagnie Internationale de Leasing	Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie Générale d'Investissement- CGI.
Compagnie Internationale de Leasing - CIL	Etablissement de crédit	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - Compagnie Générale d'Investissement- CGI - et CIL SICAR.

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**TUNISO-EMIRATIE SICAV**

Société d'Investissement à Capital variable

Agrément du CMF n°45-2006 du 8 novembre 2006

Siège social : Boulevard Beji Caid Essebsi –lot AFH- DC 8- Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M.Sami HAMOUDA Président Directeur Général de la SICAV	Directeur Contrôle de Gestion à la BTE	Néant
M. Kouthair SASSI	Directeur Général de la société SECURAS	Administrateur au sein des sociétés suivantes : -SECURAS - INSSIPE
La Banque de Tunisie et des Emirats	Banque	- Administrateur au sein de la Société BTE SICAR - Administrateur au sein de la Société Tuniso-Emiratie de Participation « TEP » - Administrateur au sein de la Société Rapid Recouvrement - Administrateur au sein de la Société Djerba AGHIR - Administrateur au sein de l'Académie des Banques et Finances - Administrateur au sein du Pôle de compétitivité de Bizerte
BTE SICAR	Capital Investissement	Administrateur au sein des sociétés suivantes : -STEG International Services - Société De Traitement Des Minéraux - SOTRAMINE - Société Des Adjuvants Industriels - SADIN - Société De Valorisation Des Matériaux- SVM - Société Hôtelière Port Prince- SHPP - Société Touristique des Parcs et Loisirs - SOTOPARC

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Salwa KHALDI (Présidente Directrice Générale de la SICAV)	- Présidente Directrice Générale de MAXULA PLACEMENT SICAV - Directrice du Département Asset Management à MAXULA BOURSE	Présidente du Conseil d'Administration des sociétés suivantes: - MAXULA PLACEMENT SICAV Administrateur des sociétés suivantes: - MAXULA BOURSE - MAXULA GESTION
MAXULA BOURSE	Intermédiaire en bourse	Administrateur des sociétés suivantes: - MAXULA GESTION - MAXULA PLACEMENT SICAV - MAXULA CAPITAL
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances " COMAR "	Assurance	Administrateur des sociétés suivantes: - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation " HAYETT " - TUNISIE LEASING ET FACTORING - ENNAKL AUTOMOBILE - COMAR COTE D'IVOIRE - COMAR INVEST - AMEN INVEST - AMEN SANTE - HOPITAL PRIVE EL AMEN - EL IMRANE - AMEN PROJECT - TUNISYS - Société Tunisienne de Réassurance "TUNIS RE" - MAXULA PLACEMENT SICAV - AMEN CAPITAL - SNB - AMEN BANK - AVENI RE - AMEN FINANCE COMPANY - BUAT - COTUNACE

		<ul style="list-style-type: none"> - MAJESTIC HOTEL - HEAVY - SOCIETE KAWARES - SUNNAGRI
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances " STAR "	Assurance	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Société Tunisienne de Réassurance " TUNIS RE " - Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur " COTUNACE " - Société Tunisienne de Banque " STB " - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie " SFBT " - MAXULA PLACEMENT SICAV
Raouf AOUADI	-Président Directeur Général de MAXULA BOURSE -Président Directeur Général de MAXULA GESTION - Président Directeur Général de MAXULA CAPITAL	Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - MAXULA BOURSE - MAXULA GESTION - MAXULA CAPITAL - GALIEN PHARMACEUTICALS - CLINIQUE ZAGHOUANE Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - MAXULA PLACEMENT SICAV
Hatem HLAOUI	Directeur du Département Marché à MAXULA BOURSE	Administrateur des sociétés suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - MAXULA BOURSE - MAXULA GESTION - MAXULA CAPITAL - MAXULA PLACEMENT SICAV

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**MAXULA PLACEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Salwa KHALDI (Présidente Directrice Générale de la SICAV)	-Présidente Directrice Générale de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV -Directrice du Département Asset Management à MAXULA BOURSE	Présidente du Conseil d'Administration des sociétés suivantes: - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV Administrateur des sociétés suivantes: - MAXULA BOURSE - MAXULA GESTION
MAXULA BOURSE	Intermédiaire en bourse	Administrateur des sociétés suivantes: - MAXULA GESTION - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV - MAXULA CAPITAL
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances " COMAR "	Assurance	Administrateur des sociétés suivantes: - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation " HAYETT " - TUNISIE LEASING ET FACTORING - ENNAKL AUTOMOBILE - COMAR COTE D'IVOIRE - COMAR INVEST - AMEN INVEST - AMEN SANTE - HOPITAL PRIVE EL AMEN - EL IMRANE - AMEN PROJECT - TUNISYS - Société Tunisienne de Réassurance "TUNIS RE" - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV - AMEN CAPITAL - SNB - AMEN BANK - AVENI RE - AMEN FINANCE COMPANY

		<ul style="list-style-type: none"> - BUAT - COTUNACE - MAJESTIC HOTEL - HEAVY - SOCIETE KAWARES - SUNNAGRI
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances " STAR "	Assurance	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Société Tunisienne de Réassurance " TUNIS RE " - Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur " COTUNACE " - Société Tunisienne de Banque " STB " - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie " SFBT " - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
Raouf AOUADI	-Président Directeur Général de MAXULA BOURSE -Président Directeur Général de MAXULA GESTION - Président Directeur Général de MAXULA CAPITAL	Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - MAXULA BOURSE - MAXULA GESTION - MAXULA CAPITAL - GALIEN PHARMACEUTICALS - CLINIQUE ZAGHOUANE Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
Hatem HLAOUI	Directeur du Département Marché à MAXULA BOURSE	Administrateur des sociétés suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - MAXULA BOURSE - MAXULA GESTION - MAXULA CAPITAL - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015

Siège social : Immeuble STB- 34, rue Hédi Karray

Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Liste des membres du conseil d'administration

2026 – AS – 812

Administrateurs	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sadok JELASSI Président Directeur Général de la SICAV	Retraité	- Président du Conseil D'administration de SICAV L'INVESTISSEUR
Société Tunisienne de Banque « STB »	Banque	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - STB MANAGER - STB FINANCE - STB INVEST SICAF - STB SICAR - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - SICAV L'EPARGNANT - SICAV AVENIR - SICAV L'INVESTISSEUR - Tunisian Foreign Bank « TFB » - Société Nigérienne de Banque « SONIBANK » - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE »
STB INVEST SICAF	Société d'Investissement	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - STB SICAR - STB FINANCE - STB MANAGER - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC » - EL AMEL DE MICROFINANCE - SICAV L'EPARGNANT - SICAV AVENIR - SICAV L'INVESTISSEUR
STB FINANCE	Intermédiaire en Bourse	Administrateur des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - STB MANAGER - SICAV AVENIR - BVMT - IMACO TUNISIE - L'IMMOBILIÈRE DE L'AVENUE
STB MANAGER	Société de Gestion	Néant

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

Siège Social : 16 Rue des entrepreneurs-Zone industrielle Charguia 2 -Ariana 2035

La société ONETECH HOLDING informe ses actionnaires que son Assemblée générale Ordinaire réunie le 09 juin 2026, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice clos 2025, un montant de dividende par action de 0,330 dinars, correspondant à la somme globale de 26 532 000 dinars.

La date de détachement des dividendes est fixée pour le 23 juin 2026.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POULINA GROUP HOLDING
Siège social : GP1, Km 12 – Ezzahra

La société POULINA GROUP HOLDING informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2026, a approuvé la distribution d'un montant global de dividendes égal à 120 602 412 DT soit 0,670 DT par action, la date détachement est fixée pour le 18 juin 2026.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	135,033	135,058
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	189,863	189,910
3 UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,526	155,551
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	170,617	170,651
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,969	159,993
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	167,866	167,896
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,798	151,837
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,947	62,958
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,314	46,322
10 POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,592	157,621
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,699	137,723
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	137,917	137,945
13 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	119,389	119,414
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	110,169	110,187
15 AFC AMANEIT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	111,246	111,265
16 ATTJARI PREMIUM SICAV	ATTJARI GESTION	08/08/25	101,925	104,179	104,194
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
17 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	24,047	24,053
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,585	167,621
19 FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,484	158,496
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,191	15,194
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	233,216	233,255
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	130,178	130,200
23 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,496	136,520
24 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,099	19,103
25 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,706	117,731
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
26 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,607	2,611
SICAV MIXTES					
27 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	89,621	89,691
28 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	190,834	190,828
29 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	153,841	153,712
30 AMEN ALLIANCES SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	143,226	143,247
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
31 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	254,332	254,602
32 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	858,627	859,350
33 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	284,664	283,491
34 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	156,296	155,572
35 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	209,920	210,257
36 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	260,986	261,072
37 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	240,824	240,632
38 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	44,828	44,856
39 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	127,689	127,682
40 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,605	1,605
41 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,905	1,902
42 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	138,411	138,310
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
43 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 432,126	3 507,448
44 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	446,382	466,860
45 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,235	5,314
46 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,360	4,418
47 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	62,539	64,511
48 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,620	1,620
49 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,875	1,902
50 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,084	2,119
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	25,746	26,219
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	21,249	21,830
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	26,803	27,382
54 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 461,700	7 535,734
55 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	164,396	168,918
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE					
56 FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,676	100,690
SICAV ACTIONS					
57 UBCH-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	160,910	160,892
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
58 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,476	2,521

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,440	112,456
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,428	99,445
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	106,084	106,103
62 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	103,958	103,974
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,320	110,344
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	104,744	104,763
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	102,047	102,070
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	106,721	106,735
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	105,836	105,854
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	5,424	107,493	104,426	104,436
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,587	104,604
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/26	6,929	106,787	102,787	102,805
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,748	110,948	107,966	107,959
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	102,852	102,872
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	109,047	109,052
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,291	107,306
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	101,983	101,999
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,296	113,312
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	106,882	106,912
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	6,705	113,276	109,497	109,521
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,755	105,783
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 038,291	1 038,520
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 565,933	10 568,814
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	6,652	107,686	105,548	105,573
83 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	114,981	115,004
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	106,862	107,086
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	104,388	104,597
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	98,609	98,960
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	191,562	191,561
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	19,473	19,481
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	452,566	453,788
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	02/06/26	357,841	2891,070	3 355,617	3 351,698
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	76,756	76,767
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	57,323	57,349
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	115,785	115,761
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	29,248	29,318
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	29,020	28,996
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	23,074	23,068
97 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	29/05/26	3,807	110,938	122,980	127,682
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	132,517	131,806
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	132,296	131,746
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	118,420	118,402
101 UBCEI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	150,308	150,728
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,878	18,912
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	153,182	152,482
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	126,831	126,829
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	156,646	158,129
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	233,207	238,003
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	234,279	247,463
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	273,117	276,267
109 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	237,367	240,473
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	230,822	232,350
111 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	45,467	46,725
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14837,993	15 231,463
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	160,449	164,796
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 799,787	7 924,562
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	16,119	16,404
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	223,333	233,210
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	17848,959	18 045,741
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	15768,069	15 967,735
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13209,308	13 567,024
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	14750,580	15 172,004
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13419,755	13 751,763
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,435	13,205	18,698	18,901
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	152,975	156,545
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	188,037	192,311
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	151,823	158,964
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	4,627	138,852	167,594	167,518
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 628,224	1 685,654

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « Attijari Assurance », par l'ouverture au public du FCPR INJAZ FUND, du FCPR RESTART FUND, du FCPR AMEN TAAHIL 1, du Compartiment CORRIDOR relevant du FIS IMPACT et par l'ouverture au public du FCP Valeurs Monétaire, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Charguia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Kheireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantouï 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903

105. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110. Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR INTECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE SOCOTEX

SIEGE SOCIAL : 5 BIS RUE CHARLES DE GAULLE 1000 TUNIS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 10/06/2026 à 15h00 à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV4 Menzah6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation des rapports de gestion individuel et celui du groupe pour l'exercice 2025 établi par le Conseil d'Administration,
- 2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025,
- 3) Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025,
- 4) Affectation du résultat individuel de l'exercice 2025,
- 5) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs ou le Président Directeur Général,
- 6) Examen et approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,
- 7) Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Président Directeur Général,
- 8) Détermination des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'exercice 2026,
- 9) Ratification de la vente de l'Immeuble sis au 5 et 5 bis de la Rue Charles De Gaulle – 1000 – Tunis,
- 10) Délégation d'un mandat au Président Directeur Général dans le cadre de la vente de l'Immeuble sis au 5 et 5 bis de la Rue Charles De Gaulle – 1000 – Tunis,
- 11) Nomination des Administrateurs pour les exercices 2026-2027 et 2028
- 12) Nomination d'un commissaire aux Comptes pour les exercices 2026-2027 et 2028
- 13) Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE SOCOTEX

SIEGE SOCIAL : 5 BIS RUE CHARLES DE GAULLE 1000 TUNIS

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2026.

Première résolution : Lecture et approbation des rapports de gestion individuel et celui du groupe pour l'exercice 2025 établi par le Conseil d'Administration

Après avoir entendu le rapport de gestion individuel et le rapport de gestion du groupe établi par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale, l'assemblée générale des actionnaires approuve lesdits rapports dans leur intégralité et dans tout leur détail.

**Cette résolution, mise aux voix, est approuvée
des actionnaires présents ou représentés.**

Deuxième résolution : Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2025

Après lecture du rapport de gestion individuel et celui du groupe établi par le Conseil d'Administration et du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes individuels et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025, composé respectivement du bilan, de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie et des notes aux états financiers relatifs à l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle.

L'Assemblée Générale approuve également les choix et méthodes comptables adoptés lors de l'établissement des dits états financiers.

L'Assemblée approuve également toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans les rapports du commissaire aux comptes.

**Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.....
des actionnaires présents ou représentés.**

Troisième résolution : Approbation et affectation du résultat individuel de l'exercice 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils lui sont présentés, qui dégagent un déficit de 114.341,282 dinars, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2025 au compte de résultats reportés.

**Cette résolution, mise aux voix, est
des actionnaires présents ou représentés.**

Quatrième résolution : information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs et le Président Directeur Général

En application des dispositions de l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales, le représentant légal de la société informe les actionnaires que certains administrateurs l'ont informé des fonctions qu'ils occupent dans d'autres sociétés et ce conformément au tableau suivant :

L'administrateur	Société	Fonction occupée	Durée des fonctions
Sofien Jeguirim	PLASTISS	Administrateur	3 années
Selim Malki	PLASTISS	Administrateur (PDG à compter du 07/05/2026)	3 années

**Cette résolution, mise aux voix, est approuvée
des actionnaires présents ou représentés.**

Cinquième résolution : Examen et approbation des conventions réglementées

Après avoir pris connaissance des conventions, qui entrent dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, autorisées préalablement par le conseil d'administration, pour les conventions nouvellement conclues et la reconduction des conventions anciennes qui continuent à produire leurs effets, et ce telles qu'elles ont été rappelées dans les procès-verbaux des conseils d'administration y afférents et dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Annuelle approuve les conventions réglementées qui y sont énumérées ci-après et autorise la reconduction de leurs effets :

I- Opération réalisées relatives à des conventions en compte courant et prêts consenties aux sociétés du groupe conclues et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025.

1. Opérations réalisées avec la société « PLASTISS » :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Loyer brut facturés à PLASTISS : - Loyer 36 Rue d'Italie - Tunis - Loyer 5 Bis Rue Charles de Gaulle - Tunis	47.122,469	45.118,639
Solde en compte courant de la société affiliée PLASTISS	410.832,850	364.333,545
Loyers payés d'avance par PLASTISS	10.646,860	10.139,867

**Cette résolution, mise aux voix, est
des actionnaires présents ou représentés.**

II- Autres opérations :

- La Société SOCOTEX a signé un contrat de location de ses bureaux (en participation avec la société PLASTISS) auprès de Mme Leyla Khaïat, et ce pour une durée d'une année renouvelable à compter du 1^{er} Novembre 2008, le montant de l'année 2025 s'élève à 25.429,296 dinars brut.
- L'Assemblée Générale approuve la rémunération de l'ancien Président Directeur Général, Monsieur Sofien Jeguirim (démission du 25/06/2025) qui s'élève à 6.000,072 dinars toutes charges sociales et fiscales comprises, et la rémunération du nouveau Président Directeur Général (Monsieur Selim Malki) élu le 25/06/2025 qui s'élève à 6.692,388 dinars toutes charges sociales et fiscales comprises

**Cette résolution, mise aux voix, est
des actionnaires présents ou représentés.**

Sixième résolution : Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Président Directeur Général

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 des fonctions exercées jusqu'à la date de la tenue de cette assemblée. Elle leur donne quitus quant au mode d'application et de respect des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales relatifs aux conventions.

**Cette résolution, mise aux voix, est
des actionnaires présents ou représentés.**

Septième résolution : Examen et approbation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels de 2024. Ci-après un tableau récapitulatif des jetons de présence servis au cours de l'année 2025 :

Membre du Conseil d'Administration	Montant (en DT) Brut
Mr Sofien Jeguirim	3.500,000
Mme Leyla Mabrouk Khaïat	875,000
Mr Iskander Ben Mustapha	875,000
Mr Patrice Boutin	3.500,000
Mme Aïda Raâch	3.500,000
Mr Selim Malki	875,000
TOTAL	13.125,000

**Cette résolution, mise aux voix, est
des actionnaires présents ou représentés.**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence netsdt brut par an pour l'exercice 2026, à raison dedt brut par conseil d'administration et par administrateur.

**Cette résolution, mise aux voix, est
des actionnaires présents ou représentés.**

Huitième résolution : Ratification de la vente de l'immeuble sis au 5 et 5 Bis Rue Charles de Gaulle – 1000- Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les procédures préalables et particulièrement la procédure d'appel d'offres dans son intégralité et autorise la vente de l'immeuble sis au 5 et 5 Bis Rue Charles de Gaulle -1000- Tunis à la société MEF HOTEL MANAGEMENT au prix de 4.000.000 dt, de ce montant sera prélevé une retenue à la source de 2,5% ce qui correspond à un montant de 100.000 dt et autorise une commission de 1,5% HT du prix de vente qui sera allouée à l'agent immobilier, société immobilière Colombus, après signature du contrat et encaissement du montant total de la vente.

**Cette résolution, mise aux voix, est
des actionnaires présents ou représentés.**

Neuvième résolution : Délégation mandat au Président Directeur Général

L'Assemblée Générale Ordinaire mandate le Président Directeur Général à signer le contrat de vente de l'immeuble sis au 5 et 5 Bis Rue Charles de Gaulle -1000- Tunis, et à compléter toutes les formalités légales nécessaires et à vérifier l'accomplissement du paiement.

**Cette résolution, mise aux voix, est
des actionnaires présents ou représentés.**

Dixième résolution : Nomination des Administrateurs pour les exercices 2026-2027 et 2028

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer comme membres du Conseil d'Administration de la Société pour les exercices 2026-2027 et 2028, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2028, les membres suivants : ., ., ., ., et . . (L'Assemblée Générale Ordinaire demeure souveraine pour nommer ces membres).

**Cette résolution, mise aux voix, est
des actionnaires présents ou représentés.**

Onzième résolution : Nomination d'un commissaire aux Comptes pour les exercices 2026-2027 et 2028

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M....., titulaire de la CIN N°.....et de la carte professionnelle numérocomme commissaire aux comptes de la Société pour les exercices 2026-2027 et 2028, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

(L'Assemblée Générale Ordinaire demeure souveraine pour nommer ces membres).

**Cette résolution, mise aux voix, est
des actionnaires présents ou représentés.**

Douzième résolution : Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs seront donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires et un pouvoir particulier au secrétaire de l'assemblée pour faire la traduction du présent procès-verbal en langue arabe et de mettre à jour le Registre National des Entreprises.

**Cette résolution, mise aux voix, est
des actionnaires présents ou représentés.**

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE SOCOTEX

Siège social : 5 bis rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-

La société SOCOTEX, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Khalil AMMOUS (Société Consilium ExCO). .

Bilan
Arrêté au 31 décembre 2025
(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Exercice clos au 31 décembre	
		2025	2024
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles		1 930	1 930
Amortissements		<1 930>	<1 930>
	3.1	0	0
Immobilisations corporelles		3 029 814	3 029 814
Amortissements		<1 021 310>	<1 016 318>
	3.2	2 008 504	2 013 496
Immobilisations financières		1 079 728	1 081 728
Amortissements		<48 341>	<48 341>
	3.3	1 031 387	1 033 387
Autres actifs non courants		0	0
Total des actifs non courants		3 039 891	3 046 883
ACTIFS COURANTS			
Stocks		9 544	37 771
Provisions		<4 586>	0
	3.4	4 958	37 771
Clients et comptes rattachés	3.5	212 733	135 744
Provisions		0	0
		212 733	135 744
Autres actifs courants	3.6	78 797	62 082
Placement et autres actifs financiers			110 000
Liquidités et équivalents de liquidités	3.7	451	24 573
Total des actifs courants		396 939	370 170
TOTAL DES ACTIFS		3 336 830	3 417 053

Bilan
Arrêté au 31 décembre 2025
(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Exercice clos au 31 décembre	
		2025	2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		883 800	883 800
Réserves légales		20 502	19 400
Réserves Spéciales		16 313	16 313
Autres capitaux propres		2 057 058	2 057 058
Résultats reportées		20 946	<68 000>
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		2 998 619	2 908 571
Résultat de l'exercice		<114 341>	90 048
Total des capitaux propres avant affectation	3.8	2 884 278	2 998 619
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts		-	-
Total des passifs non courants		-	-
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés		5 613	-
Autres passifs courants	3.9	441 408	418 434
Concours bancaires et autres passifs financiers		5 531	-
Total des passifs non courants		452 552	418 434
TOTAL DES PASSIFS		452 552	418 434
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		3 336 830	3 417 053

État de résultat
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025
(Exprimé en dinars tunisiens)

DESIGNATION	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2025	2024
Produits d'exploitation			
Revenus		22 120	30 351
Autres produits d'exploitation		96 518	98 550
Total des produits d'exploitation	4.1	118 638	129 081
Charges d'exploitation			
Variation de stock de produits finis		<28 227>	-
Achats de marchandises et d'approvisionnement consommés	4.2	<2 196>	<9 500>
Charges de personnel	4.3	<17 019>	<24 248>
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.4	<9 577>	<4 992>
Autres charges d'exploitation	4.5	<177 861>	<161 758>
Total des charges d'exploitation		<234 880>	<200 498>
Résultat d'exploitation		<116 242>	<71 417>
Charges financières nettes	4.6	<2 373>	<1 153>
Produits des placements		2 700	3 942
Autres gains ordinaires	4.7	2 074	188 346
Autres pertes ordinaires			-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<113 841>	119 718
Impôts sur les bénéfices		<500>	<29 670>
Résultat net de l'exercice		<114 341>	90 048

État de flux de trésorerie
Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025
(Exprimé en dinars tunisiens)

Désignations	Exercice clos le 31 décembre	
	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	<114 741>	90 048
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	9 577	4 991
Variations des :		
Stocks	28 227	6 751
Clients	<76 989>	<55 212>
Autres actifs courants	93 285	<91 294>
Fournisseurs et Autres dettes	5 613	-
Autres passifs courants	23 375	63 571
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<31 653>	18 855
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 000	-
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissements	2 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission des parts sociales	-	-
Encaissements provenant des comptes courants associés	-	-
Remboursements des comptes courants associés	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-	-
Variation de trésorerie	<29 653>	18 885
Trésorerie au début de l'exercice	24 573	5 718
Trésorerie à la fin de l'exercice	<5 080>	24 573

Notes aux États Financiers

Société SOCOTEX « SA »

Notes aux États Financiers au 31 décembre 2025

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SOCOTEX SA est une société anonyme de droit tunisien au capital de 883 800 DT. L'activité principale de la société consiste au commerce de textile en gros. La société SOCOTEX SA a été créée en 1964, son siège social est situé à 15, Rue Charles de Gaulle 1000 – Tunis et immatriculé au registre national des entreprises sous le numéro 001401T

2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers de SOCOTEX SA ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les livres comptables de la société sont tenus en dinars tunisiens (DT), de ce fait toutes les transactions en monnaie autre que celle de comptabilisation sont convertis en monnaie de comptabilisation en appliquant le cours de change approprié.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base qui sont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation du revenu ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de l'entité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de la société SOCOTEX SA sont les suivants :

2.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises et nécessaires à l'exploitation sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition inclut le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à l'acquisition.

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis et à l'application de la méthode d'amortissement linière. Le montant amortissable du bien est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle estimée.

Les taux d'amortissement annuels utilisés sont les suivants :

Immobilisation	Taux
Immobilisation dont leur valeur est inférieure à 500 DT	100%
Installations techniques, matériel et outillage	15%
Matériel industriel	15%
Matériel informatique	33%
Matériel de transport	20%

2.2. Stocks

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent et sont évalués au coût moyen pondéré calculé après chaque année et à la valeur la plus faible du coût de production et de la valeur de réalisation nette.

2.3. Conversion des dettes et des créances libellées en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées initialement au cours de change à la date de la transaction. Les différences de change résultant du règlement ou du recouvrement de ces transactions sont prises en compte dans le résultat de l'exercice.

À la fin de chaque exercice, les comptes sont actualisés au cours de la date de clôture et les différences de change sont portées dans les comptes de résultat.

2.4. Revenus

Les revenus sont comptabilisés au moment de leur réalisation et sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir. Les charges encourues à la réalisation de ces revenus sont rattachées à l'exercice de constatation des revenus correspondants.

Les revenus sont comptabilisés seulement si les conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus est mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise ;
- Les coûts encourus concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

2.5. Convention de la périodicité et indépendance des exercices

Le § 40 du cadre conceptuel du système comptable des entreprises stipule que l'information financière doit refléter l'évolution périodique des performances de l'entreprise pour servir de base à la prise des décisions économiques. Elle doit être, en conséquence, produite et fournie à des intervalles périodiques et réguliers, la période étant désignée « exercice comptable ».

Pour des considérations pratiques, il est admis que l'exercice comptable couvre une période de 12 mois. Généralement, celui-ci coïncide avec l'année civile. Dans certains cas, l'exercice comptable s'étend jusqu'au moment où l'exploitation atteint son niveau le plus bas.

3. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

Le solde des immobilisations Incorporelles se détaille comme suit :

<u>Désignation en DT</u>	<u>Montant</u>
Valeur brute au 31.12.2024	1 930
Reclassements et ajustements	-
Acquisitions 2025	-
Cessions 2025	-
Valeur brute au 31.12.2025	1 930
Amortissements antérieurs	<1 930>
Dotation de l'exercice	-
Amortissements au 31.12.2025	<1 930>
Valeur comptable nette au 31.12.2025	-

3.2. Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

<u>Désignation en DT</u>	<u>Montant</u>
Valeur brute au 31.12.2024	3 029 914
Reclassements et ajustements	-
Acquisitions 2025	-
Cessions 2025	-
Valeur brute au 31.12.2025	3 029 914
Amortissements antérieurs	<1 016 318>
Dotation de l'exercice	<4 991>
Amortissements au 31.12.2025	<1 021 309>
Valeur comptable nette au 31.12.2025	2 008 605

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements au 31 décembre 2023 est présenté en annexe.

3.3. Immobilisations financières

Le solde des immobilisations financières se détaille comme suit :

<u>Désignation en DT</u>	<u>Montant</u>
Participations	1 081 728
Reclassements et ajustements	<2 000>
Acquisitions 2025	-
Cessions 2025	-
Valeur brute au 31.12.2025	1 079 728

Provisions antérieures	<48 341>
Dotation de l'exercice	<->
Amortissements au 31.12.2025	<48 341>

Valeur comptable nette au 31.12.2025	1 031 387
---------------------------------------------	------------------

3.4. Stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation en DT	31.12.2025	31.12.2024
Stock de marchandises	9 544	37 771
Provisions pour dépréciation	4 586	
Total	4 958	37 771

3.5. Clients et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation en DT	31.12.2025	31.12.2024
Clients	212 733	135 744
Total brut	212 733	135 744
Provisions clients	-	-
Total net	212 733	135 744

3.6. Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation en DT	31.12.2025	31.12.2024
Fournisseurs avances et acomptes	2 478	-
Personnels et comptes rattachés	500	650
Etats et collectivités locales	73 011	57 724
Sociétés du groupe et associés	2 259	3 159
Comptes de régularisations	549	549
Total	78 797	62 082

3.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation en DT	31.12.2025	31.12.2024
Banques	325	23 536
Caisse	126	1 037
Total	451	24 573

3.8. Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Montants en dinars	Capital social	Réserve légale	Prime de fusion	Réserves de réévaluations	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 décembre 2024	883 800	19 400	86 107	1 970 951	16 313	<68 000>	90 048	2 998 619
Affectation des résultats		1 102				<88 945>	90 048	-
Résultat au 31 décembre 2025							<114 341>	<114 341>
Situation au 31 décembre 2025	883 800	20 502	86 107	1 970 951	16 313	<20 945>	<114 341>	2 884 278

3.9. Autres Passifs Courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation en DT	31.12.2025	31.12.2024
Clients avances et acomptes	-	-
Personnels rémunérations dues		180
État impôts et taxes à liquidés	12 621	25 422
Sociétés du groupe	410 833	364 333
Autres comptes débiteurs ou créditeurs		-
Charges à payer	7 298	18 359
Produits constatés d'avances	10 656	10 140
Total	441 408	418 434

4. NOTES EXPLICATIVES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Produits d'exploitation

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation en DT	31.12.2025	31.12.2024
Vente locale de marchandises soumis au 19 %	20 440	30 531
Vente en suspension de TVA	1 680	
Locations immobilières	96 518	98 550
Total	118 638	129 081

4.2. Achat de marchandises et d'approvisionnements consommés :

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation en DT	31.12.2025	31.12.2024
Variations des stocks de matières premières et marchandises	-	6 751
Autres achats	-	-
Achat études et prestations	2 196	2 749
Total	2 196	9 500

4.3. Charges de personnel :

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation en DT	31.12.2025	31.12.2024
Salaires Bruts	14 462	20 693
Charges Sociales légales	2 557	3 555
Total	17 019	24 248

4.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation en DT	31.12.2025	31.12.2024
Dotations aux amortissements	4 992	4 992
Provision pour dépréciations de stocks	4 586	
Total	9 577	4 992

4.5. Autres charges d'exploitation

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation en DT	31.12.2025	31.12.2024
Services Extérieurs	37 793	38 093
Autres Services Extérieurs	120 481	83 134
Jetons de présences	13 125	7 875
Impôts et taxes	6 282	25 450
Autres Achats et services	180	7 206
Total	177 861	161 758

4.6. Charges financières nettes

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation en DT	31.12.2025	31.12.2024
Charges financières	2 373	1 153
Pénalités de retard	-	-
Pertes de changes	-	-
Total	2 373	1 153

4.7. Autres gains ordinaires

Désignation en DT	31.12.2025	31.12.2024
Différences de règlements	1 454	54 840
Produits financiers	-	-
Autres gains	620	133 507
Total	2 074	188 346

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1 Engagement donné

Nantissement du titre ANNIL situé à rue d'Italie n°5 Tunis objet du titre foncier n° 113766 accordé à la banque de Tunisie à hauteur de 400.000 DT

6. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

6.1 Opérations réalisés avec la société « PLASTISS »

Désignation	31.12.2025	31.12.2024
Loyers facturés à « PLASTISS »	47 122	45 119
Ventes de Socotex à Plastiss	-	-
Société « Plastiss » compte groupe	410 833	364 334
Loyers payés d'avances par Plastiss	-	-

6.2 Autres opérations :

La société à signé un contrat de location en 2018 auprès de madame Leila Khayat membre du conseil d'administration dont le montant s'élève en 2024 à 25 429 DT.

Annexe

ANNEXE-TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Désignation	Valeurs brutes immobilisées			Amortissement			VCN	
	31/12/2024	Acquisitions/ cession	31/12/2025	31/12/2024	Dotations/ régularisation	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	1 930	-	1 930	1 930	-	1 930	-	-
Immobilisations corporelles								
Terrain	1 947 885		1 947 885	-		-	1 947 885	1 947 885
Construction	301 711		301 711	242 108	2 746	244 854	56 857	59 604
Matériels et Outillages Industriels	567 029		567 029	561 022	2 245	563 267	3 762	6 007
Agencement et installations	101 423		101 423	101 423	0	101 423	0	0
Immobilisations en cours	111 766		111 766	111 766	0	111 766	0	0
Total des immobilisations corporelles	3 029 814		3 029 814	1 016 318	4 991	1 021 310	2 008 504	2 013 496
Total des actifs non courants	3 029 814		3 029 814					

Rapport Général

**Messieurs les actionnaires de la société
Socotex. SA**

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur l'audit des états financiers

I.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « Socotex SA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états font ressortir des capitaux propres positifs de 2 884 278 Dinars avec un total bilan de 3 336 830 Dinars et un résultat déficitaire de 114 341 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

I.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

I.3 Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérés. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leurs ensembles et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sue ces questions.

- **Revenus**

Les revenus de la société au titre de l'exercice 2025 sont constitués essentiellement des produits de locations de l'actif immobilier et des fonds de commerce de la société qui s'évaluent à 96 518 DT sur un total de revenu de 118 638 DT. L'activité principale de commerce de textile reste dérisoire par rapport aux autres produits d'exploitations.

1.4 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

1.5 Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

1.6 Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et

elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

II.1 Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. À ce sujet, nous vous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la gérance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

II.2 Conformité de tenue des comptes de valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 Mai 2026

Le commissaire aux comptes

Société ConsiliumExCo

Khalil Ammous

Partner

Rapport Spécial

**Messieurs les actionnaires de la société
Socotex. SA**

.

Messieurs les Associés,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'aucune nouvelle convention et opérations conclues au cours l'exercice clos au 31 décembre 2025.

B. Opérations réalisées et relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1- Opérations réalisées avec la société « Plastiss » :

- Loyers facturés à la société « Plastiss » pour un montant de 47 123 DT au cours de l'exercice 2025 contre des loyers d'un montant total de 45 119 DT en 2024
- Paiement des frais de ressources humaines et de frais administratifs de l'ordre de 110 276 DT au cours de l'exercice 2025, le solde du compte de la société « Plastiss » au 31 décembre 2025 est un solde créditeur de 410 832 DT.

2- Autres opérations :

- La société SOCOTEX a signé un contrat de location de ses bureaux, sis à l'UV 04 Menzah 06, auprès de Mme Leila Khayat et ce pour une durée d'une année renouvelable à compter du 01^{er} novembre 2008. Le montant des loyers relatifs à l'exercice 2025 s'élève à 25 429 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2024. Les jetons de présence ainsi distribués aux membres du conseil d'administration sont détaillés comme suit :

Membre du Conseil d'administration	Montant (en DT)
Mme Leila Mabrouk Khayat	875,000
M. Sofien Jeguirim	3 500,000
Mr Iskander Ben Mustapha	875,000
M. Patrice Boutin	3 500,000
Mme Aida Raach	3 500,000
Mr Selim Malki	875,000

- Monsieur Sofien Jeguirim, exerce les fonctions de président directeur général, la rémunération qui lui est attribuée à partir du 01 février 2021 a été décidée lors de la réunion du conseil d'administration réuni en 04 février 2021. Monsieur Sofien Jeguirim a démissionné le 25/06/2025 de son poste de président directeur général. La rémunération ainsi que les charges sociales et fiscales au cours de l'exercice 2025 sont détaillées comme suit :

Détail de la rémunération	Montant (en DT)
Salaire Brut	6 000
Impôt et taxes	557
CNSS	1 054

- Monsieur Selim Melki, nouveau Président Directeur Général, exerce ces fonctions à partir du 25 Juin 2025, la rémunération qui lui est attribué à partir de cette date a été décidé lors de la réunion du conseil d'administration réuni en 25 Juin 2025. Cette rémunération ainsi que les charges sociales et fiscales au cours de l'exercice 2025 sont détaillés comme suit

Détail de la rémunération	Montant (en DT)
Salaire Brut	6 692
Impôt et taxes	578
CNSS	1 142

- Le Compte courant associés présente un solde créditeur de 2 259 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 25 Mai 2026

Le Commissaire aux comptes

Société ConsiliumExCo

AMMOUS Khalil

BTK SICAV

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE « BTK SICAV » ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BTK SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BTK SICAV » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les actifs de la BTK SICAV, s'élevant au 31 décembre 2025 à 123 012 073.598 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 82 137 657.836 dinars, soit 66,77% de valeurs mobilières et de 40 874

363.402 dinars, soit 33.23% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.

- ✓ Les emplois de la BTK SICAV sous forme valeurs mobilières admises à la cote en bourse, ou actions ou parts d'OPCVM, d'emprunts obligataires et de BTA s'élèvent au 31 décembre 2025 à 57 342 504.282 dinars, soit 46.62% du total des actifs. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux minimum de 50%.
- ✓ Les emplois de la BTK SICAV sous forme de titres OPCVM s'élèvent au 31 décembre 2025 à 8 984 425.331 soit 7.32% de l'actif net. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux maximum de 5%.

Tunis, le 24 mars 2026

La Générale d'Audit et Conseil

Membre de MGI Worldwide

Selma LANGAR

Associée

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 Décembre 2025

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société BTK SICAV, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1 Convention conclues au cours de l'exercice 2025

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2 Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2025

- L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre la société BTK SICAV et la BTK Conseil- Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2025 s'élèvent à 961 281 dinars TTC.

- L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contrepartie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent. La perception de cette commission a pris effet à partir du 1er janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2025 s'élèvent à 3 570 dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

La société « BTK SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants.

Tunis, le 24 mars 2026

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Selma LANGAR
Associée

1- ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31-12-2025

- **BILAN**

- **ÉTAT DE RESULTAT**

- **ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

- **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

BILAN

Arrêté au 31/12/2025

(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille – titres	3.1	57 342 504,281	34 692 537,525
a - Actions et Valeurs assimilées		8 984 425,331	2 876 335,704
b - Obligations et Valeurs assimilées		48 358 078,950	31 816 201,821
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	65 669 516,957	25 472 123,715
a - Placements monétaires		60 602 717,912	16 627 060,190
b – Disponibilités		5 066 799,045	8 845 063,525
AC 3 - Créances d'exploitation		52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360
TOTAL ACTIF		123 012 073,598	60 164 713,600
<u>PASSIF</u>			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	309 659,488	140 399,607
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	42 540,873	35 761,057
TOTAL PASSIF		352 200,361	176 160,664
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 –Capital	3.7	96 290 334,889	49 899 650,736
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	26 369 538,348	10 088 902,200
Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)		19 350 359,156	6 129 208,491
Sommes capitalisables de la période		7 019 179,192	3 959 693,709
ACTIF NET		122 659 873,237	59 988 552,936
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		123 012 073,598	60 164 713,600

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT

De la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en Dinars)

	Notes	01/01/2025 31/12/2025	01/01/2024 31/12/2024
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2	2 851 365,853	2 190 111,109
a. Dividendes		58 384,530	0
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 792 981,323	2 190 111,109
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	4100302,005	1 696 859,282
TOTAL DES REVENUS DES		6 951 667,858	3 886 970,391
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-964 851,289	-388 317,523
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 986 816,569	3 498 652,868
PR3- Autres produits		0	0
CH3- Autres charges	3.6	-141 820,445	-83 015,525
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 844 996,124	3 415 637,343
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	1 174 183,068	544 056,366
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (*)		7 019 179,192	3 959 693,709
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 174 183,068	-544 056,366
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		237 701,853	34 248,025
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		293 535,371	41 016,419
Frais de négociation de titres		0,000	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 376 233,348	3 490 901,787

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en Dinars)

	01/01/2025	01/01/2024
	31/12/2025	31/12/2024
<u>AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a. Résultat d'exploitation	5 844 996,124	3 415 637,343
b. Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	237 701,853	34 248,025
c. Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	293 535,371	41 016,419
d. Frais de négociation de titres	0,000	0,000
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	0,000	0,000
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	56 295 086,953	18 402 050,941
a. Souscriptions	107 735 478,187	49 755 339,768
- Capital	86 997 568,801	44 370 125,864
- Régularisation des sommes non distribuables	178 365,892	-1 429 424,601
- Régularisation des sommes capitalisables	20 559 543,494	6 814 638,505
b. Rachats	-51 440 391,234	-31 353 288,827
- Capital	-41 190 303,154	-27 938 304,306
- Régularisation des sommes non distribuables	-126 184,610	899 725,845
- Régularisation des sommes capitalisables	-10 123 903,470	-4 314 710,366
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	62 671 320,301	21 892 952,728
AN4- Actif net		
En début de l'exercice	59 988 552,936	38 095 600,208
En fin de l'exercice	122 659 873,237	59 988 552,936
AN5- Nombre d'actions		
En début de l'exercice	476 057	324 144
En fin de l'exercice	913 070	476 057
VALEUR LIQUIDATIVE	134,338	126,011
AN6- Taux de rendement	6,61%	7,22%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31 Décembre 2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- EVENEMENTS POSTERIEURS :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 06 mai 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **57 342 504,282** dinars contre **34 692 537,525** dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	5 000	300 000,000	303 996,000	0,248
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	300 000,000	304 096,000	0,248
TNQK7QIECB53	AMEN BANK SUB 2025-2	30 000	3 000 000,000	3 023 256,000	2,465
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	224 000,000	234 476,800	0,191
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	266 300,000	274 084,000	0,223
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5 000	300 000,000	304 428,000	0,248
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9 000	540 000,000	547 970,400	0,447
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	175 000,000	182 816,000	0,149
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	175 000,000	182 816,000	0,149
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1	4 000	400 000,000	431 248,163	0,352
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1 CA	18 200	1 820 000,000	1 859 748,800	1,516
TNTFJ0AWNBP7	BTK LEASING SUB 2025-1 CB	15 000	1 500 000,000	1 534 512,000	1,251
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5 000	300 000,000	313 804,000	0,256
TNWYE1PN6WF5	EO ATL 2023-2	5 000	500 000,000	509 196,000	0,415
TNIKWGWIVBC	E O ATL 2024-1	10 000	800 000,000	841 808,000	0,686
TNHOASGSR955	E O ATL 2025-1	16 000	1 600 000,000	1 642 304,000	1,339
	E O ATL 2025-2	8 000	800 000,000	801 584,075	0,654

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1	20 000	1 600 000,000	1 660 976,000	1,354
TN632S5VO835	ENDA TAMWEEL 2025-1	20 000	2 000 000,000	2 087 232,000	1,702
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10 000	600 000,000	639 584,000	0,521
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 CA TF	10 000	800 000,000	846 904,000	0,690
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 CA TF	20 000	2 000 000,000	2 110 880,000	1,721
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5000	300 000,000	317 272,000	0,259
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF 10.70%	10000	800 000,000	867 168,000	0,707
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 TF 10.5%	5000	400 000,000	409 756,000	0,334
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 TF 10%	15 000	1 500 000,000	1 578 576,000	1,287
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 CC TF	30 000	3 000 000,000	3 032 136,000	2,472
TNTWU2KQRW54	UBCI SUB 2025-2 CA TF	20 000	2 000 000,000	2 000 750,878	1,631
	Total	328 200	28 000 300,000	28843 379,116	23,515

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,00	5 043 400,00	4,112
TN5QHYZ8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,00	2 020 128,00	1,647
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35 000	2 800 000,00	2 914 184,00	2,376
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000,00	532 772,00	0,434
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650,00	36 417,44	0,030
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 CC TF	20 000	2 000 000,00	2 009 888,00	1,639
TNMCPXLL1EE2	EMP NAT 2023 T4 CB TV	20 000	2 000 000,00	2 010 464,00	1,639
TN85T11TIY25	EMP NAT 2024 T1 CC TV	20 000	2 000 000,00	2 133 872,00	1,740
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024 T3 CC TF	20 000	2 000 000,00	2 100 752,00	1,713
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024 T2 CC TF	5 000	500 000,00	511 776,00	0,417
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CC TF	2 000	200 000,00	201 046,40	0,164
	Total	197 350	19 734 650	19 514 699,835	15,910

Portefeuille Titres

Code ISIN	Titre des OPCVM	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
TNR7VU6134G3	FCP AFC AMANETT SICAV	48 416	5 089 517,905	5 246 987,168	4,278
TN61WGD6QD5	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	27 123	2 987 272,109	3 088 414,641	2,518
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	6 027	635 733,987	649 023,522	0,529
	Total	81 566	8 712 524,001	8 984 425,331	7,325

Les entrées en portefeuille-titres du 01/01/2025 au 31/12/2025 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres des OPCVM		208 658,000	22 003 589,482
ACHAT TITRE 3763 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	13/01/2025	3 763,000	400 014,426
ACHAT TITRE 6876 AFC AMANETT SICAV	21/01/2025	6 876,000	700 073,064
ACHAT TITRE 19558 AFC AMANETT SICAV	11/02/2025	19 558,000	2 000 040,196
ACHAT 7703 AFC AMANETT SICAV	02/05/2025	7 703,000	800 018,174
ACHAT 9201 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	13/05/2025	9 201,000	1 000 065,891
ACHAT 5800 AFC AMANETT SICAV	13/05/2025	5 800,000	603 611,800
ACHAT 33619 AFC AMANETT SICAV	15/05/2025	33 619,000	3 500 074,090
ACHAT 19117 AFC AMANETT SICAV	11/06/2025	19 117,000	2 000 001,423
ACHAT TITRE 23800 AFC AMANETT SICAV	02/07/2025	23 800,000	2 499 452,200
ACHAT TITRE 4539 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	10/07/2025	4 539,000	500 025,318
ACHAT TITRE 23727 AFC AMANETT SICAV	21/07/2025	23 727,000	2 500 090,263
ACHAT TITRE 18004 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	27/08/2025	18 004,000	2 000 100,368
ACHAT TITRE 32951 AFC AMANETT SICAV	05/09/2025	32 951,000	3 500 022,269
Obligations des Sociétés		192 200,000	19 220 000,000
ACHAT OBLIGATION 20 000 HL 2025-1	17/04/2025	20 000,000	2 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 15 000 TLF 2025-1	22/04/2025	15 000,000	1 500 000,000
ACHAT OBLIGATION 20000 ENDA TAMWIL 2025-1	09/05/2025	20 000,000	2 000 000,000
ACHAT 16000 E O TLF 2025-1	22/07/2025	16 000,000	1 600 000,000
ACHAT 18200 BTK LEASING SUB 2025-1 CA	29/08/2025	18 200,000	1 820 000,000
ACHAT 15000 BTK LEASING SUB 2025-1 CB	29/08/2025	15 000,000	1 500 000,000
ACHAT OBLIGATION 30000 UBCI SUB 2025-1 CC TF	16/10/2025	30 000,000	3 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 30000 AMEN BANK SUB 2025-1	10/11/2025	30 000,000	3 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 8000 E O ATL 2025-2	22/12/2025	8 000,000	800 000,000
ACHAT OBLIGATION 20000 UBCI SUB 2025-2 CA TF	30/12/2025	20 000,000	2 000 000,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000
TOTAL		400 858,000	41 223 589,482

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2025 au 31/12/2025 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession / Remboursement	Plus ou moins-values
Titres des OPCVM		16 133 177,467	16 426 712,838	293 535,371
VENTE TITRE 19470 AFC AMANETT SICAV	03/03/2025	1 988 772,232	1 999 101,720	10 329,488
VENTE TITRE 4640 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	27/03/2025	488 872,467	500 076,000	11 203,533
VENTE 9214 FCP LEPTIS OBLIGATAIRES	07/05/2025	971 901,934	1 000 069,132	28 167,198
VENTE 9214 FCP AFC AMANETT	07/05/2025	501 522,600	533 783,700	32 261,100
VENTE 4485 AFC AMANETT SICAV	07/05/2025	462 156,271	466 238,175	4 081,904
VENTE 19 183 AFC AMANETT SICAV	23/05/2025	1 992 860,351	2 000 038,763	7 178,412
VENTE 9214 FCP LEPTIS OBLIGATAIRES	28/05/2025	376 719,648	380 080,384	3 360,736
VENTE TITRE 14200 AFC AMANETT SICAV	23/07/2025	1 486 327,579	1 496 793,600	10 466,021
VENTE TITRE 2363 AFC AMANETT SICAV	15/08/2025	247 337,470	250 083,379	2 745,909
VENTE TITRE 28045 AFC AMANETT SICAV	16/10/2025	2 948 106,610	3 000 141,920	52 035,31
VENTE TITRE 18502 AFC AMANETT SICAV	16/12/2025	1 944 940,935	2 000 029,196	55 088,261
VENTE TITRE 3522 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	18/12/2025	387 905,924	400 092,156	12 186,232
VENTE TITRE 4624 AFC AMANETT SICAV	19/12/2025	486 077,553	500 099,472	14 021,919
VENTE TITRE 13863 AFC AMANETT SICAV	22/12/2025	1 457 286,573	1 500 073,641	42 787,068
VENTE TITRE 3720 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	22/12/2025	392 389,320	400 011,600	7 622,28
Obligations des sociétés		2 327 300,000	2 327 300,000	0
REMBOURSEMENT 10 000TLF 2023-2	08/01/2025	200 000,000	200 000,000	0
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2025	25 000,000	25 000,000	0
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2025	25 000,000	25 000,000	0
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2025	66 200,000	66 200,000	0
REMBOURSEMENT 10000 HL 2023-01 TF	27/03/2025	200 000,000	200 000,000	0
REMBOURSEMENT 10000 HL 2024-1 CA TF	26/04/2025	200 000,000	200 000,000	0
REMBOURSEMENT 5000 TLF 2023-1	27/04/2025	100 000,000	100 000,000	0
REMBOURSEMENT 10000 ATL 2024-1	20/05/2025	200 000,000	200 000,000	0
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2025	66 700,000	66 700,000	0
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2025	32 000,000	32 000,000	0
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2023-1 TF	15/06/2025	100 000,000	100 000,000	0
REMBOURSEMENT 20000 ENDA TAMWEEL 2024-1	24/07/2025	400 000,000	400 000,000	0
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2025	66 200,000	66 200,000	0
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2025	66 200,000	66 200,000	0
REMBOURSEMENT 5000 TL 2024-2	17/09/2025	100 000,000	100 000,000	0
REMBOURSEMENT 5000 BH BANK SUB 2021	19/10/2025	100 000,000	100 000,000	0
REMBOURSEMENT 9000 BH BANK SUB 2021	19/10/2025	180 000,000	180 000,000	0
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK SUB 2023-2	31/10/2025	100 000,000	100 000,000	0
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK SUB 2023-2 CA	31/10/2025	100 000,000	100 000,000	0
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		700 000,000	700 000,000	0
REMBOURSEMENT 35000 EMP NAT 2022 T2	16/06/2025	700 000,000	700 000,000	
TOTAL		19 160 477,467	19 454 012,838	293 535,371

4.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2 851 365,853** dinars pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2025 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2025 au 31/12/2025	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Dividendes		
- Titres OPCVM	58 384,530	0,000
Revenus des obligations		
- Intérêts	2 792 981,323	2 190 111,109
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	0,000	0,000
TOTAL	2 851 365,853	2 190 111,109

4.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2025 à **65 669 516,957** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de L'Actif
	Certificats de dépôt		24 118 827,857	24 795 153,554	20,215
TNB6NJQ7O5C0	CDP BNA 200 JS 8.8% 09/01/2026	BNA	8 664 406,780	8 986 576,271	7,326
TNIPM4VG0575	CDP BTK LEASIN 360J-18/05/2026	BTK LEASING	1 858 523,245	1 946 160,235	1,587
TNJ07OGYDD71	CDP BTK LEASIN 360J-21/05/2026	BTK LEASING	929 261,623	972 490,632	0,793
TNJJTL MPCX85	CDP BTK LEASING360J-18/06/2026	BTK LEASING	2 791 780,822	2 902 831,050	2,367
TN9JYNJ218W4	CDP BTL 30J-03/01/2026	BTL	3 977 492,760	3 998 499,518	3,260
TNF9ZQWIV633	CDP BTL 90J-11/01/2026	BTL	5 897 362,627	5 988 595,848	4,882
	Créances sur opérations de pension livrées		12 000 000,000	12 288 458,056	10,018
	PENS LIVREE BTL 27/02/2026	BTL	1 000 000,000	1 011 186,667	0,824
	PENS LIVREE BTL 4MD 203JS	BTL	4 000 000,000	4 159 500,000	3,391
	PENS LIVREE BTL 92 JS 10032026	BTL	5 000 000,000	5 027 166,667	4,098
	PENS LIVREE BTL 123 JS 06012026	BTL	1 000 000,000	1 026 222,222	0,837
	PENS LIVREE BTL 305 JS 02/02/2026	BTL	1 000 000,000	1 064 382,500	0,868
	Placements à terme		23 500 000,000	23 519 106,301	19,174
	PLT BTK 15 MD 90JS	BTK	15 000 000,000	15 017 457,534	12,243
	PLT BTK 8.5MD 90JS	BTK	8 500 000,000	8 501 648,767	6,931
	Total des placements monétaires		59 618 827,857	60 602 717,911	49,407

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/12/2025	% de l'actif net
Avoirs en banque	5 061 789,699	4,127
Intérêts courus sur comptes bancaires	5 009,346	0,004
Total des disponibilités	5 066 799,045	4,131

4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 s'élèvent à **1 247 205,068** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du compte de dépôt	39 658,570	12 611,790
Revenus des Certificats de Dépôt	2 138 503,983	332 661,612
Revenus des Placements à terme	1 922 139,452	1 351 585,880
TOTAL	4 100 302,005	1 696 859,282

4.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2025 à **352 200,361** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Opérateurs Créditeurs	309 659,488	140 399,607
Gestionnaire	305 979,665	136 719,849
Dépositaire	3 679,823	3 679,758
Autres Créditeurs Divers	42 540,873	35 761,057
Commissaire aux comptes	16 306,421	15 803,191
Etat Impôts et Taxes	1 742,604	956,129
Conseil du Marché Financier	10 707,374	4 993,282
Contribution Sociale de Solidarité	368,202	399,917
Publications diverses	6 604,181	4 135,792
Dividendes à payer	6 812,091	9 472,746
TOTAL	352 200,361	176 160,664

4.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges de gestion des placements	964 851,289	388 317,523
Commission de gestion	961 281,224	384 737,677
Commission de dépôt	3 570,065	3 579,846
Autres Charges	141 820,445	83 015,525
Honoraires du commissaire aux comptes	14 783,230	14 279,952
Redevances CMF sur les OPCVM	100 972,317	50 138,869
Taxes Collectivités Locales et timbres	17 359,239	9 698,722
Frais d'actes, d'enregistrements et de	8 317,985	8 378,570
Frais Bancaires	19,389	119,416
Contribution Sociale de Solidarité	368,285	399,996
TOTAL	1 106 671,734	471 333,048

4.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024	
Montant	49 899 650,736
Nombre de titres	476 057,000
Nombre d'actionnaires	639,000
Souscriptions réalisées	
Montant	87 175 934,693
Régularisation des sommes non distribuables	86 997 568,801
Nombre de titres émis	178 365,892
Nombre d'actionnaires nouveaux	829 979,000
	135
Rachats effectués	
Montant	-41 316 487,764
Régularisation des sommes non distribuables	-41 190 303,154
Nombre de titres rachetés	-126 184,610
Nombre d'actionnaires sortants	-392 966,000
	-107
Capital au 31/12/2025	
Montant	96 290 334,889
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	95 706 916,383
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	293 535,371
Frais de négociation de Titres	237 701,853
Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Régularisation du résultat d'exploitation	52 181,282
Sommes capitalisables (*)	-1 174 183,068
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	10 088 902,200
Régularisation des sommes capitalisables	-19 350 359,156
Modification comptable	10 435 640,024
Nombre de titres	0,000
Nombre d'actionnaires	913 070
	667,000

4.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Résultats distribuables de la période	5 844 996,124	3 415 637,343
Régularisations de la période	1 174 183,068	544 056,366
Sommes distribuables de la période	7 019 179,192	3 959 693,709
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19 350 359,156	6 129 208,491
Sommes distribuables	26 369 538,348	10 088 902,200

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

5. Autres informations

5.1. Données par actions et ratios pertinents :

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
REVENUS DES PLACEMENTS	7,614	8,165	6,108	6,205	3,32	5,218
Intérêts des mises en pension	0	0	0	0	0	0
Charges de gestion des placements	-1,057	-0,816	-0,484	-0,548	-0,36	-0,619
REVENU NET DES PLACEMENTS	6,557	7,349	5,623	5,657	2,959	4,599
Autres produits	0	0	0	0	0	0
Autres charges	-0,155	-0,174	-0,185	-0,238	-0,198	-0,443
RESULTAT D'EXPLOITATION 1	6,401	7,175	5,438	5,419	2,762	4,157
Régularisation du résultat d'exploitation	1,286	1,143	1,55	-0,467	1,618	-0,028
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	7,687	8,318	6,989	5,886	4,38	4,129
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1,286	-1,143	-1,55	-0,467	-1,618	0,028
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,26	0,072	0	0,361	-0,053	-0,122
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,321	0,086	0	-0,376	0	0
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0	0
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,582	0,158	0	-0,015	-0,053	-0,122
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6,983	7,333	5,438	5,404	2,708	4,035
	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0	0	0	0	0
Résultat non distribuable de L'exercice	0,582	0,158	0	-0,015	-0,053	-0,122
Régularisation du résultat non distribuable	0,057	0,009	0	-0,002	-0,048	0,001
Sommes non distribuables de L'exercice	0,639	0,167	0	-0,017	-0,101	-0,121
Distribution de dividendes	0	0	0	0	4,129	4,602
VL	134,338	126,011	117,527	110,538	104,669	104,52

Ratios de Gestion des Placements						
	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	0,96%	0,78%	0,55%	0,55%	0,57%	0,59%
Autres Charges / Actif net moyen	0,14%	0,17%	0,21%	0,24%	0,31%	0,42%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen**	-5,79%	-6,83%	6,15%	5,48%	4,39%	3,94%
Actif net moyen	100 972 020,24	50 001 721,19	28 649 967,88	19 150 791,34	9 630 572,37	7 104 057,80

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=365jours

**Retraités pour le besoin de la comparaison

5.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- De la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- De l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge au titre de l'exercice 2025 sont de 14 783 dinars TTC.

5.5 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

5.6. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

5.7. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

5.8. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

6. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société **BTK SIACV** présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

6.1. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la Société **BTK SICAV** s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire **BTK Conseil** et son dépositaire **BTK BANK**.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La Société **BTK Conseil**, en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La **BTK BANK**, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV et / ou du gestionnaire « **BTK Conseil** » assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV et / ou le Conseil d'administration du gestionnaire « **BTK Conseil** » assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

6.2. Stratégie ESG

En tant que SICAV, la **BTK SICAV** est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

6.3. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

6.4. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la BTK SICAV prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.